

DROIT INTERNATIONAL PRIVE : CRFPA

M. RETTERER (ANNEE 2008)

Cas pratique : répondez aux questions en soignant votre raisonnement juridique, l'articulation de vos réponses, et en structurant le mieux possible vos idées, telle une consultation juridique. (Aucun plan de dissertation ou de commentaire d'arrêt n'est demandé).

La société anonyme « FUMA », dont le siège social réel est à Lyon (France), a passé un contrat de distribution exclusive avec une société Grecque, pour la distribution en France et en Italie de cigarettes fabriquées en Grèce. Ces cigarettes grecques sont vendues en France et en Italie sous la marque « LIFE ». Après dix années de contrats, la SA « FUMA » s'est vue notifiée par son partenaire la fin de leurs relations commerciales.

La société anonyme « FUMA » vient vous consulter afin de porter le litige devant le juge compétent. Il vous est demandé de préciser le tribunal compétent en rappelant la règle de droit applicable, puis d'indiquer la loi applicable au litige et le raisonnement en droit que devra réaliser le juge compétent (9 points).

Un ressortissant français, résident à Menton, se plaint des dommages causés par les cigarettes de la marque « LIFE » qu'il achetait à Vintimille en Italie, et souhaite engager la responsabilité de la société « FUMA ». Rappelez les règles applicables en matière de conflit de lois pour ce type de contentieux (4 points).

Le tribunal de Rabat au Maroc a prononcé l'annulation, pour vice de consentement, du mariage de Monsieur BADI et de Madame VIRGO. Le juge marocain a appliqué le nouveau code marocain de la famille. Monsieur BADI sollicite l'exequatur à Toulon du jugement de Rabat. Les deux parties vivent pour moitié du temps à Rabat et à Toulon. Madame VIRGO souhaite invoquer l'article 15 du code civil et s'opposer l'exequatur. Pouvez-vous rappeler, au regard des conflits de lois (3 points) et de juridictions (4 points) les moyens de droit pouvant être invoqués par Madame VIRGO contre ce jugement.